



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2020

Je soussigné, Jean Lachance, directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, par la présente donne cet avis public du contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif de la MRC de Kamouraska.

Le contenu du calendrier pour l'année 2020 a été adopté par résolution du conseil de la MRC numéro 410-CM2019 à sa séance du 11 décembre 2019 (art. 148 et art.148.0.1 du *Code municipal du Québec*) et se traduit comme suit :

Les séances ordinaires du conseil de la MRC auront lieu les jours suivants :

15 janvier 2020 à 20 h	12 février 2020 à 20 h
11 mars 2020 à 20 h	8 avril 2020 à 20 h
13 mai 2020 à 20 h	10 juin 2020 à 20 h
8 juillet 2020 à 20 h	9 septembre 2020 à 20 h
14 octobre 2020 à 20 h	25 novembre 2020 à 20 h
9 décembre 2020 à 20 h	

Les séances ordinaires du comité administratif auront lieu les jours suivants :

29 janvier 2020 à 9 h	26 février 2020 à 9 h
25 mars 2020 à 9 h	22 avril 2020 à 9 h
27 mai 2020 à 9 h	25 juin 2020 à 9 h
26 août 2020 à 9 h	23 septembre 2020 à 9 h
28 octobre 2020 à 9 h	11 novembre 2020 à 9 h

Cet avis, publié dans le journal, « Le Placoteux » servira d'avis donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 du *Code des cités et villes*. Il sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À SAINT-PASCAL, CE 12^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019.

Jean Lachance
Directeur-général et secrétaire-trésorier